



Voyag**ES13**
2025

Italie



"Douceurs du Lac de Garde"

Du 02 au 06 novembre 2025

5 jours / 4 nuits

Hôtel Casimiro 4****

Les Points Forts

- ✓ Animation 100 % ES13
- ✓ Visite de Mantoue et Vérone
- ✓ Soirées dansantes tous les soirs à l'hôtel
- ✓ Boissons aux repas incluses

à partir de 755€ / pers

Base 40 personnes

Jour 1: MARSEILLE SAN FELICE DEL BENACO

Rendez-vous des participants et départ en direction de Nice et l'Italie. Arrêt de détente en cours de route. Passage de la frontière et poursuite du voyage le long de la riviera des fleurs. Déjeuner libre. Après le repas toujours par l'autoroute, nous arrivons dans la région du lac de Garde à San Felice del Benaco. Installation à l'hôtel. Dîner, soirée dansante et logement.

Jour 2: MANTOUE

Petit-déjeuner puis **route en direction de Mantoue**, joyaux de la Lombardie. A l'arrivée, rencontre avec votre guide et découverte de la beauté et richesse du patrimoine de cette ville. Elle est baignée par les eaux des lacs qui l'entourent : le Lago Superiore, le Lago di Mezzo et le Lago Inferiore. La ville de Mantoue, est un écrin d'architecture où l'histoire et l'art se rencontrent à chaque coin de rue. Parmi les trésors architecturaux qui font la réputation de la ville : la cathédrale de Mantoue, les églises San Andrea et San Sebastiano, l'Accademia Virgiliana... Déjeuner.

Après-midi libre afin de profiter à votre guise de cette jolie ville. Retour à l'hôtel. Dîner, soirée dansante et nuit.

Jour 3: SIRMIONE / BRESCIA

Petit-déjeuner, puis **départ pour Sirmione** au bord du lac de Garde. Visite de cette charmante ville dotée de la magnifique forteresse des Scaliger et son centre historique, une fois le pontlevis franchi. Retour à l'hôtel pour le déjeuner. L'après-midi, **visite guidée de Brescia**, cité méconnue mais qui réserve bien des surprises : la place Arnaud, la place du Forum avec le temple Capitolin, les vestiges du théâtre romain, le Palais communal médiéval, la tour de l'Horloge... En fin de journée, retour à votre hôtel. Dîner, soirée dansante et nuit.

Jour 4: VERONE / LAC DE GARDE

Petit-déjeuner puis rencontre avec votre guide. **Départ pour Vérone et visite de la seconde ville d'art de la Vénétie**. Découverte du balcon de Juliette, de la place aux herbes, du forum.... Déjeuner en cours d'excursion. **Après-midi, découverte de la côte Est du lac de Garde**. Sous la conduite de votre accompagnateur, découverte des stations de Torri del Benaco qui se distingue par son château, sa jolie promenade de bord du lac, et ses nombreuses zones piétonnes. Vous y trouverez une atmosphère conviviale et familiale, avec les pêcheurs qui jettent leurs lignes dans le lac, les terrasses des cafés aux pieds du château et le port de plaisance. **Puis, Lazise** dont l'enceinte crénelée et les tours de son château lui donne un charme médiéval. En fin de journée, retour à votre hôtel. Dîner et soirée dansante. Logement.

Jour 5 : SAN FELICE DEL BENACO  MARSEILLE

Après le petit-déjeuner, départ avec de merveilleux souvenirs en tête. Nous reprenons l'autoroute de Milan, Alessandria, Gênes. Déjeuner libre en cours de route. Après le repas, retour vers Nice, Marseille où l'arrivée est prévue en fin d'après-midi.

FORMALITÉS :

Carte nationale d'identité en cours de validité ou passeport.

NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar de grand tourisme
L'hébergement en chambre double en hôtel 4**** au lac de Garde
La pension complète
Les boissons au cours des repas
Les excursions et visites mentionnées au programme
Les écouteurs individuels lors des visites
La visite guidée de Mantoue
La présence d'un accompagnateur pour la visite de Sirmione le jour 3 et du Lac de Garde le jour 4
La visite guidée de Brescia
La visite guidée de Vérone
Les soirées dansantes à l'hôtel
Les taxes de séjour
La taxe d'accès pour l'autocar à Vérone
La taxe d'accès pour l'autocar à Mantoue
L'assistance / rapatriement
L'assurance annulation offerte

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle : 155 €
(nombre limité, nous consulter)
Le déjeuner du jour 4
Les dépenses personnelles et les pourboires

**CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION**

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar com-portant au moins une nuit :

- 30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation
- 25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours
- 50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours
- 75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours
- 90 % du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ

- 100 % du montant du voyage le jour du départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivant l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage. La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise minimum de 15 € par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ». De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ;
La guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ;
L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ.
Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion, des billets maritimes ou obtention des visas par exemple.
En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.

Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera remis au moment de votre inscription.

ASSURANCE PROTECTION SANITAIRE

Tous les adhérents de l'ES 13, inscrits sur ce séjour, pourront bénéficier de l'Assurance Protection Sanitaire

« assistance et annulation » de notre assureur ASSUREVER couvrant les risques suivants liés à une épidémie ou pandémie (dont le Covid 19) : Annulation du voyage en cas de déclaration de la maladie dans le mois précédant le voyage ou en cas de refus d'embarquement suite à une prise de température. Les garanties d'assistance et de rapatriement sont désormais assurées en cas d'épidémie et de pandémie et incluent les frais hôteliers suite à une mise en quarantaine, les frais médicaux, soutien psychologique suite mise en quarantaine, soutien psychologique suite à rapatriement Etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sabardu Tourisme.

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site www.diplomatie.gouv.fr (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).